



CONVENTION ETR

Janvier 2009 – Août 2013



CONVENTION DE L'ÉQUIPE
TECHNIQUE REGIONALE DE
PICARDIE DE HANDBALL
2009 - 2013

CONVENTION ETR

Entre

Le Préfet de la région Picardie, représenté par le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports par intérim, Monsieur Jean-Marie MARS

Et

Le Président de la Ligue de Picardie de Handball, Monsieur Philippe DUMONT
Conformément

Aux directives fédérales émanant du Directeur Technique National, Monsieur Philippe BANA

Vu

La loi N°84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Le décret N°85-720 du 10 juillet 1985 modifié relatif au statut particulier des professeurs de sport .

L'instruction N° 88-228 du 15 novembre 1988 relative aux Equipes Techniques Régionales.

L'instruction N° 98-231 du 21 décembre 1998 relative aux missions et conditions d'intervention des conseillers techniques sportifs affectés dans les services déconcentrés.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Le Président de la Ligue de Picardie de Handball s'engage à mener une politique sportive régionale conforme aux directives techniques fédérales. Cette politique tient compte du plan de développement de la Ligue.

Article 2

Le Président de la Ligue de Picardie de Handball et la Direction Régionale Jeunesse et Sports de Picardie réunissent des ressources humaines et financières pour constituer l'Equipe Technique Régionale chargée de la mise en œuvre de la politique sportive régionale.

Article 3

L'ETR est coordonnée et placée sous la responsabilité de Mademoiselle Christine RENAUD, CTS, qui est le référent technique auprès de l'ensemble des membres. Elle rend compte au Directeur Régional et Départemental, au Président de la Ligue et au Directeur Technique National de l'ensemble des actions.

Article 4

Madame la Présidente du Comité de l'Aisne
Madame la Présidente du Comité de l'Oise
Monsieur le Président du Comité de la Somme

S'engagent à mettre à disposition le CTF employé par leur comité pour les actions figurant au plan de développement de la Ligue de Picardie de Handball et au planning de l'ETR.

La composition de l'ETR ne se limite pas aux personnes rémunérées : l'appartenance à l'ETR est la reconnaissance d'un rôle d'acteur majeur dans la mise en œuvre d'une politique fédérale au plan de la région.

Chaque année un avenant à la convention précise la composition de l'ETR ainsi que le rôle et les missions de chacun des membres.

Article 5

Les membres de l'ETR peuvent être rémunérés.

L'attribution de moyens financiers en vacations est réservée à des intervenants reconnus par des diplômes permettant la rémunération de l'encadrement sportif.

Article 6

La DRDJS s'engage à:

- Mettre à disposition des ressources notamment par le concours du CTS, en accord avec la lettre de mission établie annuellement.
- Verser sous forme de vacations une aide aux membres de l'ETR dont le montant est défini annuellement et dont la répartition est proposée par le Président de la ligue.

La DRDJS peut participer, à la demande de la ligue, aux frais de fonctionnement de l'ETR.

Article 7

La ligue s'engage à :

- Mettre à disposition de l'ETR les moyens humains, matériels et financiers permettant l'atteinte des objectifs fixés dans le plan d'action annuel.

Elle assurera notamment la prise en charge des frais de déplacement liés à l'activité des membres au sein de l'ETR.

- Fournir un rapport d'activité présenté en AG par le coordonnateur.

Article 8

La durée de la présente convention est d'une olympiade :

DU 1er JANVIER 2009 au 31 AOUT 2013

Chaque année, un avenant sera signé entre les parties en vue :

- de préciser les moyens financiers qui permettront de mener à bien la politique régionale définie.

- d'enregistrer les modifications éventuelles dans la composition et les missions de l'ETR.

Fait à AMIENS

Le 9 mars 2009

Le Directeur Régional
Jeunesse et Sport
par intérim

Jean-Marie Mars

Le Directeur Technique
National de la Fédération
Française de Handball
Philippe Bana

Le Président de la Ligue
de Picardie de Handball
Philippe Dumont

La Présidente du Comité
Aisne de Handball
Sylvie Choquet

La Présidente du Comité
Oise de Handball
Catherine Candillon

Le Président du Comité
Somme de Handball
Michel Hautbout